

**Procès-verbal de la
Séance plénière du Conseil Général du
Mardi 14 octobre 2025**

Lieu : Salle de la Morge à Châteauneuf
 Intervenants : Visite de la crèche :
 M. Cyril Fort du Bureau Bonnard M. Woeffray : Conception du projet
 M. Raphaël Sauthier du Bureau Suter et Sauthier : Bureau en charge de la surveillance
 du chantier
 Mme Fabienne Antonin : Responsables des structures d'accueil
 Mme Fathen Urso : Services techniques, domaines des bâtiments
 M. Ludovic Glassey : Responsable de la salle polyvalente

Membres du conseil général présents

	Nom	Prénom	Fonction	Groupe politique
1.	Vergères	Jean-Daniel	Président du Conseil général	Alliance communale
2.	Fragniere	Dominique	Vice-Président du Conseil général	Le Centre
3.	Ruchat	Sabrina	Secrétaire du Conseil général	UDC et Union des Citoyens
4.	Bérard	Emmanuel	Membre	Alliance communale
5.	Berthou佐	Didier	Membre	Alliance communale
6.	Brunner	Rita	Membre	Le Centre
7.	Cito	Nulifer	Membre	Le Centre
8.	Constantin	Nicolas	Membre	Le Centre
9.	Dessimoz	Emilie	Membre	Les Verts et PS
10.	Dorsaz	Mathieu	Membre	Alliance communale
11.	Duc	Ariane	Membre	Alliance communale
12.	Eggel	Roman	Membre	Alliance communale
13.	Giberti Udry	Gloria	Membre	Les Verts et PS
14.	Gyger	Daniel	Membre	Le Centre
15.	Hedinger Szekely	Jill	Membre	Le Centre
16.	Imstepf	Maria-Angela	Membre	Alliance communale
17.	Iten	Ana Catarina	Membre	UDC et Union des Citoyens
18.	Maglia	Luca	Membre	Alliance communale
19.	Papilloud	Guillaume	Membre	Alliance communale
20.	Pellissier	Ralph	Membre	Alliance communale
21.	Pinto Da Costa Rodrigues	Patricia	Membre	Alliance communale
22.	Roos	Clémentine	Membre	Alliance communale
23.	Ruchat	Daniel	Membre	UDC et Union des Citoyens
24.	Sarrasin	David	Membre	Alliance communale
25.	Schauenberg	Lucas	Membre	Les Verts et PS
26.	Sidani Awada	Bahira	Membre	Les Verts et PS
27.	Solliard	Sandra	Membre	Alliance communale
28.	Thétaz	Charlotte	Membre	Le Centre

9 conseillers communaux

Excusés

Nom	Prénom	Fonction	Groupe politique
Cheseaux	Jean-Marc	Membre	Le Centre
Iten	Julien	Membre	UDC et Union des Citoyens

1. Visite de la nouvelle crèche-nurserie par le Conseil Général

Dès 18h30, les membres du Conseil Général sont réunis pour la visite de la nouvelle crèche-nurserie. Afin que la visite puisse se terminer dans le délai impartit (60 minutes), il est convenu que les éventuelles questions se posent durant la séance plénière qui suivra.

Ouverture de la séance et constatation du quorum

Jean-Daniel Vergères, Président du Conseil Général, ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, ainsi qu'aux chefs de service et invités présents.

Il est constaté que la séance a été convoquée dans les délais légaux par la Chancellerie, que le Président remercie pour sa collaboration.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement siéger.

Présentation des nouveaux chefs de service

M. Vergères a le plaisir de présenter **M. Patrick Boucher**, nouveau chef de service, infrastructures et équipements, ainsi que **M. Stéphane Witschard** nouveau coordinateur sécurité.

Le Président leur souhaite la bienvenue et pleins succès dans leurs nouvelles fonctions et salue l'ensemble des chefs de service présents dans la salle et les remercie pour leur collaboration.

Modification de l'ordre du jour

Le Président annonce une modification à l'ordre du jour initial :

le Postulat "Rue des Fougères" (point 3) est transformé en Interpellation "Rue des Fougères", à la demande de son auteur et du groupe UDC qu'il représente.

Aucune autre remarque n'étant formulée, l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance

1. Visite de la nouvelle crèche-nurserie par le Conseil Général
2. Approbation du PV de la séance du 16 juin 2025
3. Présentation du PV de la visite de chantier de la nurserie et crèche de Châteauneuf, par la Commission EEE
4. Interpellation "Rue des Fougères" par M. Daniel Ruchat
5. Interpellation 01/2025 : coût de l'aide sociale par Mme Ana Catarina Iten
6. Réponse au Postulat 2024 : horaires de l'administration communale
7. Réponse au Postulat 2024 : Banc Stop
8. Présentation du nouveau bâtiment des Pinèdes
9. Présentation du fonctionnement de la salle polyvalente
10. Informations de la Municipalité
11. Divers

Le Président informe l'assemblée qu'en raison d'un léger trouble vocal, il partagera l'animation de la séance avec le Vice-Président, **M. Dominique Fragnière**, afin d'assurer le bon déroulement des débats

2. Approbation du PV de la séance du 16 juin 2025

Le procès-verbal de la séance du 16 juin dernier est soumis à l'approbation du Conseil.

Établi par la Chancellerie en l'absence de la secrétaire Sabrina Ruchat pour cause de maladie, il est salué pour sa qualité rédactionnelle.

Le Président remercie Mme Moulin pour l'excellent travail réalisé et prie l'exécutif de lui transmettre les remerciements officiels du Conseil.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, sans modification.

3. Présentation du PV de la visite de chantier de la nurserie et crèche de Châteauneuf, par la Commission EEE

Le Président M. Jean-Daniel Vergères rappelle que, comme mentionné lors de la visite préalable de la crèche-nurserie de Châteauneuf, cette première partie de séance est consacrée aux questions éventuelles relatives au projet, afin de pouvoir ensuite libérer M. Fort et M. Sautier, architectes en charge du dossier.

Mme Nulifer Cito, « Le Centre », prend la parole pour saluer la qualité du projet et soulever une question d'ordre organisationnel, notamment sur la possibilité d'ouverture de la halte-garderie le samedi, afin de répondre aux besoins de certaines familles.

Mme Fabienne Antonin répond que, dans un premier temps, aucune ouverture le samedi n'est prévue. L'objectif initial est d'observer la fréquentation et les besoins réels de la population communale, puis d'adapter les horaires si nécessaire.

Une consultation des habitants pourrait être envisagée ultérieurement afin d'ajuster l'offre, dans une logique de souplesse et d'adaptation aux réalités du territoire.

Avant de clore le point, **Mme Ariane Duc, « Alliance Communale »**, soulève une question technique concernant l'utilisation de l'ascenseur en cas de panne, et de la gestion des poussettes entre les étages. Les architectes assurent qu'en cas de panne de l'ascenseur, l'équipe technique du fabricant sera opérationnelle dans les plus brefs délais afin d'assurer les réparations. Quant à la gestion des poussettes, des aménagements ont été prévu.

M. Vergères remercie l'ensemble des intervenants : M. Fort et M. Sauthier, architectes du projet, Mme Antonin ainsi que Mme Faten Urso, pour leur travail et leurs explications.

Aucune autre question n'étant formulée, le Vice-président félicite l'équipe pour la qualité du projet et de la présentation, jugée claire et complète.

4. Interpellation "Rue des Fougères" par M. Daniel Ruchat, UDC

M. Dominique Fragnière, Vice-président, rappelle que le postulat initial "Rue des Fougères" a été transformé en interpellation, conformément à la demande de son auteur et de son groupe.

Il invite M. Ruchat à prendre la parole pour exposer les motifs de sa démarche.

M. Daniel Ruchat fait part de sa préoccupation quant à la sécurité routière dans la Rue des Fougères et, plus largement, dans certains autres quartiers de la commune et décrit la situation actuelle :

- Rue à sens unique et limitée à 30 km/h, mais où de nombreux automobilistes ne respectent pas la signalisation, remontant fréquemment la voie à contresens depuis la salle polyvalente jusqu'à l'Avenue de la Gare.
- Vitesses excessives observées, provoquant des risques d'accidents.
- Difficultés de visibilité et de circulation à la sortie des immeubles Résident Parc A et Résident Parc B, notamment à proximité du Club 43.
- Stationnement sauvage récurrent, en particulier en soirée, rendant difficile l'accès aux garages.

M. Ruchat souligne qu'en tant que chauffeur professionnel, il est particulièrement sensible à ces problématiques de circulation et de sécurité.

Son objectif est d'obtenir une sécurisation accrue de cette rue, mais aussi d'autres zones similaires de la commune, afin d'éviter tout incident.

L'interpellant suggère d'envisager de transformer la Rue des Fougères en voie sans issue, entre l'Avenue de la Gare et le passage du Collège. Cette mesure permettrait de supprimer le trafic de transit et de renforcer la sécurité des riverains, tout en maintenant la possibilité d'enlever certains poteaux lors de manifestations locales.

Il propose également de renforcer la surveillance policière, notamment en collaboration avec la police cantonale, pour dissuader les comportements dangereux et les stationnements illicites.

M. Ruchat conclut en insistant sur la nécessité d'agir pour la sécurité de la population et des enfants, et remercie le Conseil Général pour son écoute.

Le Président de Commune, M. Christophe Germanier prend note de la démarche et des préoccupations exprimées. Il est indiqué que des réponses détaillées seront apportées lors de la prochaine séance du Conseil Général, conformément à la procédure.

5. Interpellation 01/2025 : coût de l'aide sociale par Mme Ana Catarina Iten, UDC

Mme Iten interpelle le Conseil communal au sujet de l'évolution du coût de l'aide sociale sur le territoire de la commune. Elle indique que cette question suscite des préoccupations croissantes parmi les citoyens, notamment en ce qui concerne :

- La hausse du nombre de bénéficiaires
- Les charges financières assumées par la commune
- La transparence dans la répartition des prestations sociales

Mme Iten souhaite obtenir des précisions quant :

- À la répartition des coûts entre la commune et le canton
- À l'évolution des dépenses au cours des dernières années
- Aux mesures prévues pour accompagner au mieux les personnes en difficulté tout en garantissant une gestion efficiente des ressources publiques

M. Christophe Germanier remercie Mme Iten pour son interpellation, qui touche un sujet sensible et prioritaire. Il précise que le Conseil communal prend acte de la demande et qu'une réponse complète et documentée sera présentée lors de la prochaine séance du Conseil Général, conformément aux délais prévus par le règlement. Il souligne également que la Municipalité travaille déjà à mieux encadrer et suivre les coûts de l'aide sociale, en collaboration avec les services cantonaux compétents et les organismes partenaires, afin de garantir une aide équitable, transparente et durable.

6. Réponse au Postulat 2024 : horaires de l'administration communale

M. Chrisotphe Germanier rappelle que le postulat 2024 portait sur une réévaluation des horaires d'ouverture de l'administration communale, afin de mieux répondre aux besoins de la population, notamment des personnes actives et des familles.

L'objectif du postulat était d'étudier la possibilité :

- D'étendre les plages horaires de réception du public
- Proposer une ouverture partielle en soirée ou le samedi matin
- Maintenir un équilibre du temps de travail pour les collaborateurs de l'administration.

Il expose les conclusions de l'examen effectué par la Chancellerie et les services concernés.

L'analyse a pris en compte :

- La fréquentation des guichets sur plusieurs mois
- Les retours des usagers recueillis via le formulaire en ligne et les observations du personnel
- Les contraintes internes liées à la gestion du personnel administratif

Les résultats montrent que :

- La majorité des démarches se font désormais par téléphone ou en ligne
- Les horaires actuels couvrent l'essentiel des besoins du public
- Une ouverture prolongée aurait un impact budgétaire et organisationnel non négligeable

En revanche, le Conseil communal a décidé de renforcer l'accessibilité numérique, avec :

- Une amélioration du portail en ligne
- La mise en place de rendez-vous sur demande en dehors des heures d'ouverture habituelles pour les cas particuliers
- Une campagne d'information sur les démarches réalisables à distance

Aucune modification générale des horaires n'est prévue à court terme, mais des mesures d'assouplissement et de flexibilité sont introduites pour répondre plus précisément aux besoins des administrés

7. Réponse au Postulat 2024 : Banc Stop

M. Christophe Germanier rappelle que le postulat "Banc Stop", déposé en 2024, proposait d'installer des bancs publics à proximité des arrêts de bus et dans certaines zones piétonnes, afin d'améliorer le confort et la sécurité des usagers, notamment des personnes âgées, parents avec enfants ou personnes à mobilité réduite.

Il prend la parole au nom de son collègue, M. Gérald Nanchen. Il souligne que la situation est particulière, M. Nanchen ayant participé au dépôt de ce postulat avant de rejoindre l'Exécutif pour y répondre.

Sur le fond, l'Exécutif confirme que l'objet est intégré à sa réflexion en cours, notamment dans le cadre de la révision du Règlement des constructions. Il n'est pas possible de fournir une réponse définitive et des mesures immédiates lors de cette séance.

Toutefois, la question des « Banc Stop » est englobée dans une réflexion globale concernant :

- Le Règlement des constructions
- Les projets de nouveaux bâtiments
- La rénovation des infrastructures

M. Germanier précise que le traitement de cette problématique s'inscrit dans un processus continu.

8. Présentation du nouveau bâtiment des Pinèdes

M. Régis Evéquoz, vice-président de la commune, présente la situation actuelle du site des Pinèdes, en commençant par un rappel historique du projet.

Durant la législature 2012–2016, la Commune de Conthey a élaboré une stratégie globale visant à réorganiser l'ensemble du parc immobilier lié à l'administration communale et aux services techniques. Cette stratégie prévoyait la déconstruction de l'ancien bâtiment communal (ancienne école transformée en maison communale) et la construction d'une nouvelle Maison de Commune à Saint-Séverin, ainsi que le regroupement des services techniques sur le site des Pinèdes.

Pour permettre cette réorganisation, il a d'abord été nécessaire de construire les bâtiments administratifs sur le site des Pinèdes afin de pouvoir y transférer l'administration et libérer les locaux de Saint-Séverin.

L'autorisation de construire a été délivrée en 2017, et le déménagement de l'administration s'est déroulé entre 2017 et 2018. Celle-ci est restée temporairement installée aux Pinèdes jusqu'à l'automne 2020, date à laquelle elle a pu réintégrer les nouveaux locaux de Saint-Séverin.

La phase 2 du projet concernait la construction de la Halle des Pinèdes. Une première mise à l'enquête a eu lieu en 2019. Le projet initial prévoyait un bâtiment non chauffé, doté de façades translucides pour un apport de lumière naturelle.

En 2021, le projet a évolué à la suite de deux oppositions déposées lors de la mise à l'enquête (portant sur la circulation, le bruit, la proximité d'amendes et les infiltrations d'eau). Ces oppositions ont été levées en 2022. Durant cette période, le projet a été revu en profondeur : adaptation des espaces selon les besoins des services, réorganisation des circulations internes, et décision d'intégrer un chauffage ponctuel (système radiant au gaz, disponible sur le site).

L'autorisation de construire a été délivrée dans le courant de l'année 2022, permettant le démarrage des travaux. Une première étape de déboisement et de préparation du terrain a été réalisée fin 2022, suivie du début effectif des travaux en 2023. L'année 2023 a été consacrée à la construction principale : réalisation des radiers, maçonnerie, charpente en structure bois, ainsi que la pose des façades et de la toiture. En 2024, les travaux ont porté sur les aménagements intérieurs et techniques : installations électriques, séparations des espaces et finitions.

Les services communaux ont emménagé progressivement fin 2024, et le site est pleinement opérationnel depuis début 2025.

Présentation de La Halle par Mme Fathen Urso.

Le détail complet de la présentation est transmis en annexe

Un complément d'information transmise par M. Evéquoz est ensuite apporté concernant l'évolution du projet, notamment en lien avec la stratégie énergétique de la commune. Il est rappelé qu'à l'origine, le bâtiment devait être chauffé au gaz. Toutefois, dans le cadre de la politique énergétique communale et en cohérence avec la stratégie de durabilité mise en place, il a été décidé d'abandonner le gaz au profit de pompes à chaleur. Cette décision s'inscrit dans la démarche de la commune, actuellement en cours de certification « Cité de l'énergie », et en anticipation de la nouvelle loi sur l'énergie. Le choix de recourir à des énergies renouvelables est apparu comme une évidence, répondant à la volonté de ne plus dépendre des énergies fossiles.

Une mise à l'enquête a été effectuée, les autorisations nécessaires étant en cours pour l'année 2024. Le bâtiment est désormais équipé de panneaux solaires, visibles sur les dernières photos présentées, ainsi que d'une pompe à chaleur assurant à la fois le chauffage et le rafraîchissement des locaux selon les saisons.

Le Vice-président remercie Mme Urso pour sa présentation et ouvre la séance aux questions.

Mme Sandra Solliard « Alliance Communale » souligne que plusieurs questions ont déjà eu réponses, cependant une précision concernant le matériel stocké derrière le bâtiment est posée. En effet, certaines personnes se promenant le long de la Morge ont remarqué que cela semblait quelque peu désordonné. Est-ce une situation temporaire ou définitive ?

Selon **Mme Urso**, ces matériaux proviennent de la salle polyvalente, dont certains espaces ont dû être libérés. Il est pris note de la question qui sera posée à l'équipe concernée afin d'obtenir des précisions.

Aucune autre question n'étant soulevée, le point est clos.

9. Présentation du fonctionnement de la salle polyvalente

M. Christophe Germanier introduit le point.

Il précise qu'historiquement, la « halle » polyvalente a été créée dans les années 1980, sur demande du Conseil général, pour remplacer les tentes utilisées lors des festivals. La halle a été inaugurée le 1er octobre 1989.

En 2013, le Conseil général a demandé l'étude d'une rénovation et d'un agrandissement après plus de trente ans d'activité. Les travaux, acceptés par le Conseil général, ont débuté en novembre 2018 et se sont achevés avec l'inauguration officielle de la nouvelle salle en février 2020. La période de pandémie a ensuite ralenti son exploitation, mais la Municipalité a poursuivi les efforts pour redonner un nouvel élan à ce lieu emblématique.

Le Président précise qu'en 2025, dans un souci d'amélioration continue et de professionnalisation de la gestion, un secteur dédié à la salle polyvalente a été créé, et M. Ludovic Glassey a été nommé responsable de cette structure.

M. Glassey présente ensuite quelques chiffres clés, **voir document annexe**.

M. Daniel Gyger « Le Centre » s'interroge le budget prévu pour les investissements techniques.

M. Christophe Germanier répond qu'un montant de 200'000 francs est inscrit au budget 2026 pour les améliorations son et lumière, conformément aux besoins identifiés et aux demandes des utilisateurs. M. Christophe Germanier rappelle que chaque investissement significatif fait l'objet d'une demande budgétaire soumise au Conseil général, et souligne la nécessité d'adapter régulièrement les infrastructures aux attentes du public et aux exigences techniques actuelles.

M. Daniel Ruchat « UDC » évoque la possibilité d'une salle à vocation intercommunale.

M. Christophe Germanier indique que cette dimension régionale est déjà bien présente : de nombreuses communes voisines et organisateurs externes utilisent la salle pour leurs événements, contribuant ainsi à son rayonnement.

M. Roman Eggel « l'Alliance communale » soulève la question de la vocation artistique de la salle et de sa sonorité, estimant qu'il est important de clarifier si elle doit s'orienter davantage vers la musique, le théâtre ou d'autres types de spectacles.

M. Christophe Germanier répond que la salle reste avant tout polyvalente, conçue pour accueillir une grande diversité d'événements, et que des ajustements acoustiques et techniques sont progressivement réalisés pour en améliorer la qualité.

Aucune autre intervention n'étant formulée, M. Fragnière remercie M. Glassey pour sa présentation et les membres du Conseil pour leurs remarques constructives.

10. Informations de la Municipalité

M. Christophe Germanier donne la parole aux membres de l'Exécutif pour la présentation des informations générales de la Municipalité concernant les projets en cours, les démarches administratives et les sujets d'intérêt communal.

- **M. Gérald Nanchen** prend la parole pour aborder la thématique de la sécurité routière, notamment en lien avec la modification de la signalisation de la rue de la Gare
Il rappelle que les phases testes ont été retardées afin de permettre la réouverture complète de la route de Derborence à la circulation pour que la modification de la signalisation de la rue de la gare se fasse dans de bonnes conditions.

Concernant la sécurité routière, l'intervenant souligne que la municipalité n'est pas restée passive et rappelle plusieurs actions menées au cours de la dernière législature

- Mise en place de la zone 30 km/h sur l'ensemble du territoire communal, y compris la partie basse de Châteauneuf
- Acquisition et installation d'un radar préventif ainsi que d'un appareil d'analyse du trafic (permettant la collecte de données telles que le nombre de passages, la vitesse et le type de véhicules).
- Participation de la police communale à l'action « rodéo stop »
- Signature d'une convention avec les autres polices municipales visant à renforcer les patrouilles, notamment durant les week-ends.

M. Nanchen relève 2 problèmes principaux en rapports avec les nuisances de la circulation routière :

- Les excès de vitesse
- Le bruit

Les excès de vitesse

Les statistiques de 2025 indiquent que, sur la commune de Conthey, les principales infractions concernent des excès de vitesse de 1 à 15 km/h. Certaines ont entraîné un avertissement ou un retrait de permis, et d'autres ont été transmises au Ministère public pour des dépassements de plus de 26 km/h. Si la perception d'une circulation rapide est fréquente, les infractions réelles restent limitées.

Bruit - Echappement

Au niveau bruit, deux catégories principales sont à relever :

- La première concerne essentiellement les voitures sportives dont l'échappement est doté d'un clapet. Quand le clapet est fermé, les gaz passent par un chemin plus long et plus silencieux. Lorsque le clapet est ouvert, les gaz prennent un chemin plus court ce qui provoque plus de bruit avec un son rauque ou explosif.
- La deuxième catégorie concerne le pop and bang, à savoir une modification électronique de la gestion du moteur.

Auparavant, la Suisse appliquait ses propres règles d'homologation des véhicules, souvent plus strictes que celle de l'Union européenne. Depuis les années 2016, la Suisse a progressivement aligné ses normes techniques sur celles de l'Europe pour faciliter l'importation et réduire les doublons administratifs. Ces normes se concentrent surtout sur le bruit en pleine accélération à une certaine vitesse, mais ne prennent pas en compte les phases de décélération ou les pétarades volontaires. C'est ainsi que des voitures, produisant ces bruits, peuvent être légalement homologuées en Suisse, tant qu'elles respectent les seuils européens lors des tests officiels, en général 72-75 dB selon le véhicule. Une voiture avec un niveau sonore de 75 dB est perçue comme aussi bruyante que dix voitures qui passent en même temps avec une valeur de 67 dB chacune.

Depuis le 1er janvier 2023, l'art. 33 de l'OCR a été modifié dans le sens suivant :

- e) De générer un bruit évitable avec le dispositif d'échappement, notamment de produire des pétarades en changeant de vitesse ou en décélérant brusquement.

M. Mathieu Dorsaz, « Alliance Communale », attire enfin l'attention sur la dangerosité du passage piéton situé entre le chemin de la chapelle et l'avenue de la gare, notamment pour les enfants. Il insiste sur la nécessité d'une intervention rapide afin d'éviter tout accident et rappelle la responsabilité potentielle de la commune en cas d'incident.

- **M. Philippe Germanier** prend la parole et remercie pour les informations précédemment partagées. Il commence par évoquer le projet du Vignoble en terrasse, un dossier initié il y a plusieurs années et approuvé par le Conseil général en 2023. Dans le cadre de la Commission agricole réactivée en début de législature, plusieurs remarques ont été formulées par les agricultrices et agriculteurs membres, soulignant un manque de communication autour du projet à l'époque. Afin d'y remédier, la commune a décidé d'organiser une séance d'information le mardi 25 novembre à 19h à la salle polyvalente. Cette rencontre sera principalement destinée aux agriculteurs et viticulteurs de la région, mais ouverte à toute la population. Le projet y sera présenté en détail, y compris la répartition des lots et le calendrier des travaux déjà définis. Une présentation du concept du « vignoble du 21^e siècle » sera également faite. La commune sera accompagnée, pour cette séance, par les ingénieurs cantonaux responsables de ces projets ainsi que par l'ingénieur en charge du dossier.

Le deuxième point abordé concerne le site de Derborence

La décision de protection mise à l'enquête en juin 2024, destinée à remplacer celle de 1971, devrait entrer en force d'ici la fin de l'année.

Quelques oppositions subsistent, mais elles sont actuellement en voie de résolution par le Service des forêts, de la nature et du paysage.

Toujours en lien avec ce secteur, la révision partielle du plan d'affectation prévue pour la création d'un futur parking officiel est en attente du retour du Tribunal cantonal.

Une nouvelle mise à l'enquête du plan actualisé est envisagée avant la fin de l'année.

Enfin, l'intervenant évoque le mandat d'étude parallèle relatif au site de la Tour Lombarde. À la suite de ce mandat et de l'acquisition de bâtiments voisins, une adaptation du projet a été nécessaire. Les modifications ont été présentées au Conseil communal, qui a décidé d'opter pour une mise à l'enquête globale du projet.

Cette approche permettra d'obtenir une vision d'ensemble approuvée, tout en réalisant ensuite les travaux par étapes, selon les disponibilités financières et les contraintes techniques.

L'objectif est d'éviter qu'une mise à l'enquête partielle ou sectorielle ne bloque l'avancement du projet global, dont la vocation principale est la création d'un parc structuré et cohérent.

- **Mme Claudine Fumeaux** présente un état d'avancement des réflexions et projets liés aux bâtiments scolaires et aux structures d'accueil de la petite enfance.

Elle rappelle qu'au cours de la précédente législature, la priorité avait été donnée à la rénovation du site scolaire de Châteauneuf, dont une partie des bâtiments date des années 1960.

Des études ont permis d'évaluer l'état des infrastructures et des installations techniques, dans l'objectif initial de lancer un concours en 2024.

Des travaux d'étanchéité de la toiture de l'école primaire sont actuellement en cours ainsi que sur les murs du bâtiment donnant sur l'avenue de la Gare.

Le préau de l'ancienne école, aujourd'hui hors service, fait également l'objet d'une étude technique visant à déterminer s'il doit être consolidé ou démantelé d'ici la fin de l'année.

Le site de Châteauneuf est donc en phase de transition, tandis que le CO accueille 577 élèves, dont 250 issus de la commune de Conthey. Une réflexion est en cours sur la meilleure utilisation future des espaces.

La commune de Conthey devra se positionner sur sa participation, notamment en vue d'un éventuel regroupement intercommunal.

La priorité actuelle a été reportée sur le site scolaire d'Erde, dont le bâtiment principal atteindra 50 ans en 2025.

Depuis 2022, plusieurs constats ont été réalisés et des études menées sur l'état du bâtiment scolaire et de la salle de gymnastique. Un comité de pilotage et un comité technique ont été constitués afin d'associer les utilisateurs, la direction des écoles, les architectes et les représentants politiques.

Le site d'Erde est envisagé dans sa globalité, avec plusieurs volets :

- Rénovation de l'école et de la salle de gymnastique
- Extension de la crèche/UAPE existante, les places actuelles étant insuffisantes ;
- Aménagement d'une cour d'école adaptée, intégrant un espace jeunesse et un espace tremplin
- Réflexions autour de la mobilité douce et de la sécurisation de la rue du Centre et de la rue de Maëraux.

La présentation détaillée du projet et une demande de crédit d'engagement seront portés à l'ordre du jour Conseil général lors de la séance de mars 2026.

Les travaux devraient s'échelonner sur plusieurs années, principalement durant les vacances scolaires, sans délocalisation des élèves. Les premières interventions concerteront la façade sud (fenêtres et stores).

Mme Fumeaux poursuit avec des informations sur les structures d'accueil :

La crèche-nurserie ouvrira ses portes le lundi 5 janvier 2026, après une phase de transition entre le 18 décembre 2025 et le 5 janvier 2026.

Une grande fête inaugurale se tiendra les 19, 20 et 21 juin 2026, sur le thème de l'enfance et de la jeunesse.

L'événement célébrera également plusieurs jubilés :

- 50 ans du bâtiment scolaire d'Erde
- 25 ans du site scolaire de Conthey,
- 10 ans du dernier bâtiment scolaire de Châteauneuf.

Des animations réalisées par les élèves et une journée portes ouvertes de la crèche sont prévue

- **M. Christophe Germanier**, prend la parole concernant la pose des compteurs d'eau. Il indique que la commune compte 2 975 clients à équiper. Plus de 2 000 visites ont déjà été effectuées par l'entreprise mandatée. Le projet est actuellement à mi-parcours, bien que les prochaines étapes soient plus complexes, notamment dans la zone des Mayens.
Il rappelle que cette démarche découle de la mise en œuvre du nouveau règlement communal sur l'eau potable et les eaux évacuées.
Il conclut en précisant que la municipalité reste à disposition pour toutes questions complémentaires.

11. Divers

- **M. Guillaume Papilloud**, « Alliance communale », :

Lors de cette séance, le Conseil Général a pu découvrir la nouvelle crèche communale.

À cette occasion, l'intervenant revient sur la genèse du projet et souhaite mettre en avant le fait que l'ensemble des travaux préparatoires ont intégré la chaîne de service et les différents collaborateurs communaux, futurs utilisateurs des lieux.

Ces derniers ont pris part activement, respectivement au comité de pilotage et au comité technique, et ont pu effectuer plusieurs visites dans des crèches situées à Sion. Ces visites ont permis de s'inspirer des pratiques existantes et des installations en place afin d'orienter la conception du projet. Cette démarche participative a permis d'identifier clairement les besoins et attentes, tant dans la répartition des espaces que dans le choix du mobilier, permettant ainsi d'ajuster les plans en amont et d'obtenir un bâtiment respectant les normes en vigueur tout en offrant un outil de travail fonctionnel et adapté aux besoins réels du personnel.

L'intervenant félicite l'ensemble des parties prenantes pour cette démarche exemplaire et collaborative, et exprime le souhait qu'elle puisse servir de modèle pour les projets futurs

- **M. Gérald Nanchen** revient sur une question précédemment posée et informe avoir reçu des précisions par courriel à ce sujet.

Il explique que dans le cas présent, il s'agit d'un ancien marquage situé à proximité de l'école. Ce marquage n'a pas encore été supprimé en raison de la présence permanente d'élèves dans ce secteur. Il est toutefois envisagé, à terme, de le retirer.

M. Mathieu Dorsaz souligne qu'il serait souhaitable de réactualiser le marquage afin de maintenir la sécurité des enfants.

- **Mme Nulifer Cito**, « Le Centre », relève que, sur les réseaux sociaux, les aspects négatifs de la vie communale sont souvent surreprésentés, ce qui donne parfois une image faussée ou déséquilibrée de la réalité. Elle souligne que la majorité des habitants apprécient leur commune et qu'il serait important de mettre davantage en avant les éléments positifs, les initiatives locales, ainsi que les activités culturelles et sportives qui contribuent au bien vivre à Conthey

Mme. Cito salue également la démarche du directeur du CO Derborence, qui a récemment adressé une lettre d'information aux parents concernant l'usage des réseaux sociaux — une initiative qu'elle juge très utile pour la sécurité et la sensibilisation des jeunes.

Elle demande si la commune envisage de renforcer sa communication afin de valoriser les projets et réussites locales et de favoriser le sentiment d'appartenance et de fierté communale.

M. Christophe Germanier remercie Mme Cito pour ce message positif et reconnaît la difficulté de maintenir une communication équilibrée, compte tenu des moyens parfois limités.

Il rappelle que les réseaux sociaux donnent souvent davantage de visibilité aux messages critiques, alors que de nombreuses actions positives sont menées au quotidien par la commune.

Il affirme que la municipalité est consciente de la nécessité d'une communication plus valorisante et positive. Il cite notamment l'exemple des publications communales, souvent centrées sur les fermetures de routes ou les travaux, et souligne la volonté de mieux équilibrer les messages à l'avenir. Il conclut en remerciant l'ensemble de l'administration et des collaborateurs pour leur engagement, rappelant que Conthey réalise de nombreux projets constructifs et positifs, qu'il convient désormais de mettre davantage en lumière.

- **Mme Emilie Dessimoz**, « les Verts et PS », prend la parole concernant le projet Kids Paradise. Elle précise qu'une personne de leur groupe est directement concernée par ce projet, mais souligne que cette intervention n'a pas pour but de la défendre personnellement. Sa proximité avec le dossier a toutefois permis au groupe de mieux comprendre certains aspects du projet et d'en tirer plusieurs enseignements.

Le groupe estime qu'il est important que toutes les personnes concernées par ce projet puissent faire entendre leur voix.

Il est relevé que le canton a désormais donné son feu vert à la réalisation du projet, sous réserve de modifications demandées par les autorités cantonales. Cependant, les voisins n'ont pas eu la possibilité de faire valoir leur droit de recours, ce qui avait déjà fait l'objet d'une question lors du Conseil communal de 2024.

Les intervenants reconnaissent la complexité et la longueur de la procédure, mais jugent regrettable que la commune ne se soit pas opposée au projet Kids Paradise, laissant ainsi les habitants concernés sans possibilité d'exercer leur droit de recours. Ils estiment que la commune aurait dû faire preuve de davantage de courage face à ce dossier et défendre plus activement les intérêts des riverains.

M. Régis Evéquoz remercie l'intervenante et indique que, d'un point de vue légal, le projet correspond à toutes les normes en vigueur. Il précise que les autorisations ont été délivrées avec des conditions strictes, notamment en matière d'accès et de sécurité.

La municipalité assure avoir pris en compte les aspects techniques et réglementaires du dossier et rappelle que les instances compétentes ont validé le projet dans le respect du cadre légal.

- **Mme Duc Ariane** représentant la commission Agglo-Mobilité et de « l'Alliance Communale » prend la parole au sujet du test de fermeture de la rue de la Gare et de la rue des Grands-Près, dans le cadre du plan directeur de mobilité.

Cette intervention, cosignée par le président de la commission Mobilité, **M. Julien Iten**, et l'intervenante, vise à encourager l'exécutif à relancer un sondage concernant ce projet de test.

L'objectif de cette démarche est de maintenir un dialogue régulier avec la population de Châteauneuf, ainsi qu'avec les usagers des axes concernés et des rues adjacentes, dans un esprit de mobilité douce et sécurisée.

Il est rappelé que lors de la séance publique du 26 août 2025, la sécurité des enfants avait été identifiée comme un point central de préoccupation.

La commission souligne que depuis le premier sondage mené en 2018 et clôturé en 2020, des efforts continus ont été déployés pour favoriser la mobilité douce et la sécurité des usagers les plus vulnérables.

Dans cette continuité, la commission Aggro-Mobilité encourage la municipalité à relancer un sondage participatif, notamment auprès des écoliers et de leur famille, afin d'évaluer la satisfaction citoyenne vis-à-vis des aménagements prévus. Ce sondage permettrait de recueillir des aspects qualitatifs (ressenti, confort, sécurité perçue, habitudes de déplacement) qui ne peuvent pas être mesurés uniquement à travers des indicateurs techniques tels que le trafic horaire ou le volume de véhicules. Les résultats contribueraient à ajuster, si nécessaire, les mesures d'aménagement à venir. La commission Aggro-Mobilité se dit prête à collaborer avec l'exécutif et la direction des écoles pour l'élaboration du sondage et son suivi sur le terrain.

En conclusion, la commission remercie l'exécutif pour l'accueil favorable réservé à sa proposition, ainsi que pour son engagement constant en faveur d'une mobilité durable et sécurisée, tout en reconnaissant les difficultés inhérentes à la mise en œuvre de certains projets.

M. Christophe Germanier remercie les intervenants et indique que la municipalité prend bonne note de la proposition. Une analyse sera menée afin de déterminer les modalités de relance du sondage, qui pourra concerner non seulement les élèves et leurs parents, mais également tous les usagers des rues concernées

- **M. Luka Maglia, « Alliance Communale »**, prend la parole pour revenir sur les rénovations du centre scolaire d'Erde et sur les propos précédemment évoqués concernant les manifestations scolaires et extrascolaires. Il rappelle qu'un postulat interpartis déposé en 2023 visait à demander la mise aux normes incendie de la salle de gymnastique.

Sa question porte sur le suivi de cette demande : il souhaite savoir si, dans le cadre des phases de rénovation, ce postulat a été pris en compte et si, à terme, la salle de gymnastique pourra être utilisée pour des manifestations scolaires et extrascolaires.

M. Christophe Germanier indique que cette demande a été prise en considération lors des réflexions sur la rénovation et la reconfiguration du centre scolaire d'Erde.

Des améliorations sont prévues, notamment pour répondre aux besoins exprimés dans le postulat, et la salle de gymnastique pourra, à terme, être utilisée pour certaines manifestations autorisées.

- **M. Guillaume Papilloud de « l'Alliance Communale »** prend la parole concernant la réglementation stricte en matière de rénovation dans les zones des mayens. Il rappelle que plusieurs propriétaires ont vu leurs demandes d'autorisation refusées, même pour des travaux mineurs, et s'interroge sur les conditions spécifiques ayant permis à un requérant, propriétaire de **la parcelle n°201452** d'obtenir l'autorisation de démolir et reconstruire son chalet dans cette zone.

M. Régis Evéquoz, responsable du dicastère prend la parole en expliquant que les autorités communales n'ont pas compétence pour délivrer ces autorisations ; elles sont gérées par le canton. Dans ce cas, le canton a analysé le dossier et a décidé d'autoriser la construction en considérant que le bâtiment n'avait pas changé d'affectation (maintien d'une vocation de plaisance). La commune a toutefois formulé une opposition de principe, mais a été rappelée à l'ordre par le canton, indiquant que la commune n'avait pas vocation à s'opposer aux décisions cantonales sur son territoire.

Lors de l'évolution du projet, une première autorisation de rénovation/agrandissement avait été délivrée. Suite à l'effondrement partiel du bâtiment, une deuxième demande a été déposée pour justifier la reconstruction complète. La commune a alors fait un recours, mais sans aller jusqu'au tribunal cantonal ou fédéral, compte tenu des limitations de la compétence communale.

M. Christophe Germanier précise que, malgré ces contraintes, la commune a communiqué autant que possible, en respectant les restrictions légales, et estime avoir exercé son rôle de contrôle et de vigilance sur ce dossier.

- **M. Daniel Ruchat du groupe « UDC »** prend la parole pour remercier la commune et le service technique pour le remplacement des rondins de bois situés en face de la salle polyvalente. Ces nouvelles poutres sont esthétiques et peuvent servir de bancs.
Il signale toutefois que certains individus manipulent les poutres et les couchent, sur les 27 nouvelles poutres posées, 11 ont été renversées.
Il demande s'il serait possible de fixer ces poutres au sol afin de préserver leur utilité et leur aspect esthétique.

M. Christophe Germanier explique que l'espace a été délimité avec ces troncs pour organiser le parking et limiter certaines occupations, mais des contraintes subsistent liées aux usages variés de ces lieux. La question de leur fixation est à l'étude, en tenant compte du poids des poutres et des contraintes techniques.

L'exécutif indique que toutes les poutres ont été ou seront redressées et qu'une solution sera envisagée pour éviter qu'elles ne soient de nouveau renversées.

M. Fragnière, Vice-Président du Conseil Général remercie tous les participants pour leur participation active et constructive, ainsi que tous les intervenants.

Il annonce la prochaine séance, qui se tiendra le 16 décembre à la Salle Polyvalente

Conthey, le 21 novembre 2025

Le Président du Conseil Général

Jean-Daniel Vergères

La secrétaire du Conseil Général

Ruchat

Sabrina Ruchat

Annexes : Liste des présences

Présentation du Bâtiment des Pinèdes
Présentation de la salle polyvalente